



COMITE REGIONAL BIODIVERSITE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Rédacteurs :

Frédérique GERBEAUD-MAULIN/DREAL PACA/SBEP/USPI

frederique.maulin@developpement-durable.gouv.fr

Céline HAYOT/ Région Provence Cote d'Azur

chayot@regionpaca.fr

19 mai 2015

Ordre du jour :

1/ Information sur le SDAGE en cours de consultation

2/ le SOURCE et biodiversité

Après les discours d'introduction, prononcés par Anne France DIDIER, directrice de la DREAL PACA et Annabelle JAEGER, élue déléguée à la biodiversité de la Région PACA, Frédérique GERBEAUD MAULIN présente l'état d'avancement des SRCE de métropole et des actions en cours de réalisation en PACA et Céline HAYOT rappelle le contexte des financements européens FEDER.

1/ Présentation du SDAGE et des interactions avec le SRCE PACA par Jean Guillaume LACAS, Philippe PIERRON et Frédérique GERBEAUD MAULIN

I.Giordano (FRSEA) : les actions sur les ouvrages prioritaires concernent-elles des effacements ou des aménagements ? et quels coûts cela représente-t-il ?

P.Pierron (AERMC) : les 2 types de travaux sont pris en charge. Les coûts sont variables, les financements principaux pour ce type de travaux viennent de l'Agence de l'Eau elle-même ou la Région. Un financement complémentaire est possible avec le FEDER (selon les conditions édictées par la Région et présentés par Céline Hayot – voir PPT). Sur les 2 000 Ouvrages d'Art (OA) de PACA, 176 sont considérés comme prioritaires (soit environ 10% des OA de PACA).

M.Barbero (CSRPN) : par exemple les travaux en cours sur l'Argens concernent uniquement des ouvrages existants ?

P.Pierron (AERMC) : oui, ces travaux ne concernent que des ouvrages existants.

P.Vardon (ONEMA) : en Région PACA, la liste des cours d'eau classés en liste 2 a été raisonnable. Sur chaque OA, il est cependant nécessaire de réaliser un diagnostic précis sur les difficultés rencontrées au niveau local, à savoir ce qui concerne les difficultés liées à la montaison, la dévalaison, le passage des sédiments et ce bien avant les travaux. Malgré ce dispositif avantageux, il subsiste

Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité/Comité régional Biodiversité »

des problèmes liés : à l'identification des propriétaires des OA, d'un maître d'ouvrage ayant les compétences requises pour concevoir et suivre ces travaux de génie écologique, la part de l'autofinancement à trouver, des bureaux d'études pouvant mener ces études spécifiques. Ce dernier point est d'autant plus difficile s'il s'agit d'adapter l'OA existant qui maintiendrait un usage particulier. Il faut une ingénierie de pointe pour pouvoir concevoir un OA adapté pour un usage, tout en intégrant des objectifs de transparence piscicole. Mais, des résultats se font sentir, comme par exemple sur les Gardons où l'Alose revient.

G.Roux (CRA) : les professionnels agricoles se sont exprimés lors de la consultation du SDAGE contre ce projet de SDAGE, notamment sur le sujet du partage de l'eau. Sujet qui pour les professionnels agricoles a été largement sous-estimé et qui aurait mérité que le problème du manque d'eau en période d'étiage soit arbitrée en faveur des agriculteurs, en visant la construction de réserves d'eau. Le SDAGE n'insiste pas assez sur le volet « quantitatif ».

M.Barbero (CSRPN) : le SDAGE insiste par contre sur tout ce qui peut améliorer la qualité de l'eau notamment en travaillant sur les « annexes » au cours d'eau.

G.Roux (CRA) : les réglementations deviennent trop pressantes et sont trop nombreuses pour les professionnels agricoles. Le changement de pratiques est en cours chez les professionnels, mais le rythme actuel et l'effort demandé sont vécus comme une marche forcée et épuisante.

P.Pierron (AERMC) : Le SDAGE est en consultation, puis il y aura un vote au mois de décembre. Le SDAGE sera alors opposable.

D.Grzyb (Parc naturel régional de Camargue) : il est dit que la compensation des zones humides devra être (et est déjà) équivalente à 200 % des surfaces détruites par les projets d'aménagement. Comment le projet de contournement d'Arles peut-il être viable et envisager encore, avec cette exigence surfacique assez rédhitoire, le projet et l'équilibre du projet ? Cela signifie t'il que le projet d'Arles est remis en cause et qu'il ne se fera pas ? Et si tel était le cas, quelles compensations pour les nuisances sonores et pollutions subies par les habitants du pays d'Arles ?

AF.Didier (DREAL PACA) : le projet du contournement d'Arles est toujours d'actualité, nous n'avons pas d'éléments contradictoires à ce jour. Les études d'APS ont donc dû prévoir des mesures appropriées. Mais tout le tracé ne se passe pas en zones humides. La question est cependant notée et les renseignements seront pris auprès du service de maîtrise d'ouvrage de la DREAL PACA (SMO).

M.Barbero (CSRPN) : que dit le SDAGE sur les karsts, car ils représentent une réserve d'eau importante et très fragilisée ?

P.Pierron (AERMC) : il existe des préconisations dans le nouveau SDAGE sur les eaux stratégiques dont les karsts. Ces préconisations passent essentiellement par les SCoT intégrateurs, auxquels on demande de délimiter des « zones de sauvegarde » où les activités humaines seront limitées.

D.Tresmontant (ONF) : A-t-on fait des progrès en matière d'ingénierie pour limiter les pollutions ? notamment en ce qui concerne l'entretien des digues qui sont également source de pollution

P.Pierron (AERMC) : le SDAGE travaille sur la réduction de l'aléa, en proposant que la rivière puisse avoir plus d'espace dans le cadre des événements pluvieux particuliers au travers des Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Pour ce qui concerne les risques de pollutions issues de l'entretien des digues, ce n'est pas à l'échelle du SDAGE, mais plutôt via les structures de gestion qu'il faut agir (GEMAPI).

A.Simonet-Delettre (DDTM06) : peut-il y avoir des financements « eau » via les

DOCOB qui bénéficient déjà de financements propres Natura 2000 ?

P.Pierron (AERMC) : cela existe effectivement, mais pas tous les DOCOB peuvent y prétendre. Il faut que les mesures du DOCOB soient ciblées bien évidemment sur les objectifs du SDAGE. Il peut donc y avoir des compléments de financements.

M-T.Arnaud (CRA) : à l'examen du SDAGE, il apparaît des incohérences entre les OF06 et OF08. En effet, sur l'OF06, une gouvernance est proposée qui associe la profession agricole, alors que dans l'OF08, ce n'est pas le cas. C'est un problème que de ne pas avoir le parallélisme des formes entre les orientations. Dans le plan Rhône, la profession agricole s'est beaucoup impliquée et il ne faudrait pas pénaliser les acteurs de l'agriculture en ne permettant pas de faire le lien avec les autres plans. Pourtant, la grande majorité des zones inondables sont favorables à l'agriculture et le SDAGE ne montre pas assez cette nécessaire cohérence.

I.Giordano (FRSEA) : lors des épisodes d'inondation, l'agriculture fait également les frais des dégâts causés, comment le SDAGE a-t-il pris en compte ce sujet ?

P.Pierron (AERMC) : Le SDAGE ne dit rien sur ce sujet. Sur le Rhône, on retrouve des accords locaux mais le SDAGE ne donne aucune indication à cette échelle et encore moins sur les protocoles d'indemnisation.

A.Jaeger (Conseil Régional) : la Région a émis un avis favorable au SDAGE mais avec des réserves, notamment sur les cartes de vulnérabilité des zones climatiques, et 2 alertes : l'une sur l'aide à la mise en place de la "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) et l'autre sur la communication avec les citoyens.

En conclusion de ce volet, il faut signaler également que le projet de l'Agence Française pour la Biodiversité (projet de loi fin d'année 2015) doit donner du sens à tous ces schémas. Il y aura donc une vigilance pour assurer la cohérence entre ces différents schémas et des synergies à mettre en place.

2/ Présentation du SOURCE et la biodiversité par Christelle FRAN CART de la Région

A.Jaeger (Conseil Régional) : le SOURCE est aussi une manière de dire qu'il existe des solutions de type naturel pour soutenir la qualité des milieux et aussi le volet quantitatif.

Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité/Comité régional Biodiversité »

La période pressentie pour le prochain CRB est le premier trimestre 2016.

LES DEBATS ETANT CLOS, LES CO-PRESIDENTS REMERCIENT LES MEMBRES ET AUDITEURS DE CE COMITE AVANT DE LEVER LA SEANCE.